

# OBJECTIF ZAN

## Quelle trajectoire pour MON TERRITOIRE ?

Un même cap pour tous les territoires : atteindre le zéro artificialisation nette en 2050, avec des étapes incontournables : 2024 pour le SradDET, 2026 pour le SCoT, 2027 pour les PLU/PLUi. L'Agence s'engage auprès des territoires pour identifier et valoriser leurs spécificités au prisme de la territorialisation des objectifs et de la construction de leurs trajectoires ZAN.

### LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

